

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive

Le 11 août 2026, les fondateurs de la future association se sont réunis en assemblée générale constitutive à Bassussarry 175 impasse Cattun, dans le but de créer une association.

Sont présents :

Monsieur POCHELU Hervé
Monsieur DE BARBERAC Éric
Monsieur CAZEMAJOU Gilles
Monsieur SALLABERRI Manex
Monsieur MACQUART Stéphane

Monsieur BERISTAIN Olivier

Absents excusés :

Monsieur LAVIE Franck
Monsieur LEVRON Kévin
Monsieur COMMUNEAU Xavier

Ordre du jour :

- Création de l'association et adoption des statuts
- Élection des membres du bureau
- Pouvoirs accordés au Président pour les démarches administratives et la représentation de l'association
- Délibérations et résolutions

Après échange et débat, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité des participants :

Première résolution : Objet et nom de l'association

L'assemblée décide de créer une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Nom de l'association : Lafitenia Vol Libre

Objet : Cette association a pour but de gérer et promouvoir les activités de vol libre, dans la discipline du parapente, sur le site de Lafitenia situé chemin de Kokotia à Saint-Jean-de-Luz.

Deuxième résolution : Élection des membres du bureau

L'assemblée procède à l'élection des membres du premier bureau. Sont élus à l'unanimité :

Président : Monsieur POCHELU Hervé

Secrétaire : Monsieur HERIDE Arnaud

Trésorier : Monsieur MACQUART Stéphane

Les personnes désignées déclarent accepter leurs fonctions.

Troisième résolution : Pouvoirs accordés au Président
L'assemblée générale mandate expressément le Président, Monsieur POCHELU Hervé, pour accomplir l'ensemble des démarches nécessaires au fonctionnement et à la reconnaissance de l'association.

À ce titre, l'assemblée demande et autorise le Président à :
- Accomplir toutes les formalités d'officialisation et de déclaration de l'association auprès de la sous-préfecture de Bayonne ;
- Procéder aux démarches d'ouverture d'un compte bancaire au nom de l'association ;
- Représenter l'association auprès des autorités publiques, des administrations et de la mairie de Saint-Jean-de-Luz pour toute démarche, convention ou négociation liée aux activités du site de Lafitenia.

Quatrième résolutions : commissions de travail
Une commission est chargée d'analyser un sujet précis.

Proposition de créer les commissions suivantes :
Relations avec la tour de contrôle.
Gestion des Biplaces.
Informatisation des procédures d'inscription et de contrôle.
Élaboration du Règlement :
Aérologie, Décollages, vols, Atterrissages...

Entretien du terrain : Tonte, taille haie, respect natura2000
Maintenance matériel : Tondeuse , Cadenas, rubalise, Biroutes, Trousse de secours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 29:30.

Fait à Bassussarry, le 11 août 2026.

Le Secrétaire
Monsieur HERIDE Arnaud
(Signature)

Le Président
Monsieur POCHELU Hervé
(Signature)